

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des services pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux droits de concession de sépulture de la commune de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture familiale.

Article 1er. La concession cinéraire n° 546_2, située sur le site communal de sépulture, est accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture familiale.

Article 2. Cette concession est accordée à titre de régie pour une durée de 15 ans, prenant effet le 25 juillet 2024 et expirant le 24 juillet 2039.

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession familiale.

Article 4. Lors d'un décès d'un résident de la commune de Limoges Métropole, la concession cinéraire est attribuée par une délibération du conseil communautaire de la commune de Limoges Métropole, sur proposition du service de l'urbanisme et de l'aménagement, à un résident de la commune de Limoges Métropole, à l'effet d'y fonder la sépulture familiale.

La concession cinéraire est attribuée à la commune de Limoges Métropole, à l'effet d'y fonder la sépulture familiale.

La commune de Limoges Métropole, en vertu de sa compétence exclusive, est tenue de garantir la sépulture familiale.

Article 5. L'attributaire de la concession cinéraire est tenu de verser à la commune de Limoges Métropole, au moment de la concession, la somme de 10 000 euros, à titre de cautionnement, pour garantir la bonne exécution de la concession cinéraire.

La commune de Limoges Métropole, en vertu de sa compétence exclusive, est tenue de garantir la sépulture familiale.

Limoges Métropole, attributaire de la concession cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 546_2

1 DOCUMENT - Publié le 14 Août 2024

 **DEC_FUNER_546_2.pdf**
(.pdf, 314,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**